

Objectif économies d'énergie !

En partenariat avec Metz Métropole, Châtel-Saint-Germain, Laquenexy et Rozérieulles ont signé la charte d'engagement de l'Alec du pays messin.

Le conseil en énergie partagé mis en place par l'Alec du Pays messin s'est mis au service des communes de moins de 10 000 habitants. Trois intercommunalités adhèrent au dispositif, Metz Métropole, Pays Orne Moselle et enfin Pays Vernois. Vendredi au siège de l'Alec, au cloître des Récollets, René Darbois, Guy Bergé, vice-président de Metz Métropole, Nicole Henne, la directrice de l'Alec, ont convié les maires et représentants des trois nouvelles communes adhérentes. Il s'agissait de Robert Marchal, maire de Châtel-Saint-Germain, de Patrick Grivel, maire de Laquenexy et de Catherine Albert, conseillère déléguée à l'environnement pour Rozérieulles.

Établir le bilan

La première mission après signature de la charte sera d'effectuer l'inventaire pour ces différentes communes du patrimoine. Il faudra ensuite collecter l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les trois dernières années : visite de sites, relevés de consommations, données de facturation. Un bilan sera ensuite dressé, identifiant les gisements potentiels d'économies et les actions possibles pour les valoriser.

Actions possibles

N'étant et ne s'engageant qu'au premier stade, les communes de Châtel-Saint-Germain, Laquenexy et Rozérieulles pourront passer par la suite à l'action grâce à l'analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi continu. Il faudra sans doute pérenniser la démarche, par un accompagnement de la stratégie à long terme et dans le choix à exercer pour l'avenir de chaque commune.

Avec l'Agence locale de l'énergie et du climat, un suivi énergétique annuel peut être mis en place. Une animation du territoire et une mise en réseau des acteurs ont la possibilité d'être installée, comprenant des conférences, des visites de sites (bâtiments et installations exemplaires). Suivent un partage d'expérience entre les différents acteurs communaux (élus, agents communaux, usagers) engagés dans la démarche, une diffusion d'informations techniques et réglementaires, enfin un suivi des aides financières disponibles.

Le tout se fait en lien avec l'Ademe, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

J.-P. R.



Les communes de Châtel-Saint-Germain, Laquenexy et Rozérieulles adhèrent à la charte d'engagement. Photo Gilles WIRTZ